

AMAP les Sapouss de Yerres  
CONTRAT DE PARTENARIAT

Tisanes, aromates, sirops, confitures, caviars, chutney, ketchup, miel  
2023/2024

Entre

**GAEC La ferme Sapousse**

31D Rue de Grandville

91740 PUSSAY

<http://www.fermesapousse.fr/>

<https://www.facebook.com/fermesapousse/>

06.81.51.82.97

Et

**l'adhérent(e) titulaire**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° Adhérent : .....

## 1) OBJET DU CONTRAT

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de plantes aromatiques et médicinales et de produits transformés sur la ferme à base de légumes ou de fruits, ainsi que de miel, produits en bio en vue de soutenir l'exploitation « GAEC la Ferme Sapousse » avec Sylvie GUILLOT.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP (<http://amapidf.org>)

### Engagements de l'adhérent

- **Commander au moins quatre produits par livraison (différents ou non).**
- Participer selon ses disponibilités à une journée porte-ouverte chez le producteur
- Gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix. En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué.
- Participer, dans la mesure de ses possibilités, à la vie de l'association en se tenant au courant des informations diffusées.

### Engagements du producteur partenaire

- Livrer ses produits issus de l'agriculture paysanne
- Être présent lors des livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et de la cueillette, accueillir les adhérents sur sa ferme lors d'une porte ouverte
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies), cf. article 5. Clauses particulières, page 4.

## 2) MODALITÉS DE LIVRAISON

**Saison d'engagement :** 12 mois.

**Dates de distribution :** 2 livraisons : **le mardi 21 novembre 2023 et le mardi 26 mars 2024**

**Horaires :** Sauf avis contraire, la livraison des produits a lieu les mardis de 18h30 à 20h aux dates mentionnées ci-dessus.

**Lieu de distribution :** AMAP LES SAPOUSS' Villa St Jean – La Grange aux Bois 91330 YERRES

Au moment de la signature du contrat l'adhérent indique les produits qu'il souhaite commander pour chacune des 2 livraisons (**au moins quatre produits par livraison, différents ou non**).

### 3) COMMANDES

(Noter quantité et total dans la colonne de chaque date de livraison)

TISANES COMPOSÉES : 4,80€	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Mélange trois menthes – Bergamote, verte et poivrée	20 g		
Tilleul-menthe	20 g		
Sapousse à se réveiller - Menthe, Thym citron, souci	20 g		
Sapousse à digérer - Menthe, mélisse, camomille	20 g		
Sapousse à pas tousser - Hysope, Thym, Sureau, Mauve	20 g		
Sapousse à dormir - Tilleul, Mélisse, Verveine, Coquelicot	20 g		
Sapousse à se détendre – aubépine, cassis, verveine, camomille romaine	20 g		
<b>TOTAUX x 4,80 €</b>			

TISANES SIMPLES : 4,50€	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Aubépine	20 g		
Camomille	15 g		
Cassis	20 g		
Laurier	20 g		
Lavande	20 g		
Mélisse	20 g		
Menthe bergamote	20 g		
Menthe poivrée	20 g		
Menthe verte	20 g		
Sauge	20 g		
Sureau (fleurs)	20 g		
Tilleul	20 g		
Verveine	20 g		
<b>TOTAUX x 4,50 €</b>			

AROMATES EN MÉLANGE (BROYÉS en pot en verre) : 4,30€	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Mélange crudité – Persil, ciboulette, estragon	16 g		
Mélange grillade – Sauge, hysope, thym	16 g		
Mélange de l'été – Menthe verte, basilic, basilic citron	16 g		
Mélange de pétales de fleurs – tournesol, bleuets, souci, monarde	4 g		
<b>TOTAUX x 4,30 €</b>			

AROMATES SIMPLES : 3,30€	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Basilic	12 g		
Basilic citron	12 g		
Ciboulette	12 g		
Livèche	12 g		
Marjolaine	10 g		
Origan	12 g		
Persil	12 g		
Sarriette	12 g		
Thym	12 g		
Thym citron	12 g		
<b>TOTAUX x 3,30 €</b>			

<b>SELS AUX HERBES : Pot en verre de 50 g : 3,80 €</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Sel aux aromates (thym, sauge, laurier, marjolaine)	50 g		
Sel au thym	50 g		
Sel au persil	50 g		
Sel au céleri (livèche)	50 g		
<b>TOTAUX x 3,80 €</b>			
<b>SELS AUX HERBES : Pot en verre de 100 g : 6,30 €</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Sel aux aromates (thym, sauge, laurier, marjolaine)	100 g		
Sel au thym	100 g		
Sel au persil	100 g		
Sel au céleri (livèche)	100 g		
<b>TOTAUX x 6,30 €</b>			

<b>CAVIARS, CHUTNEY ET KETCHUP : 5,80€</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Caviar d'aubergine	180 g		
Caviar d'aubergine- piment d'Espelette	180 g		
Poivronnade	180 g		
Compotée d'oignons-graines de coriandre et Sarriette	180 g		
Ketchup tomates cynorhodon	180 g		
Ketchup tomates cassis	180 g		
<b>TOTAUX x 5,80 €</b>			

<b>SIROPS : 5,80€</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Cassis	250 mL		
Lavande	250 mL		
Rhubarbe	250 mL		
Thym	250 mL		
Thym citron	250 mL		
Verveine	250 mL		
Surprise	250 mL		
<b>TOTAUX x 5,80 €</b>			

<b>CONFITURES : 5,50 €</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Rhubarbe	270 g		
Rhubarbe cassis	270 g		
Rhubarbe framboise	270 g		
Prune (type mirabelle)	270 g		
Framboise	180 g		
Cassis	180 g		
Coing (confiture)	270 g		
Cynorhodon (fruit de l'églantier)	180 g		
<b>TOTAUX x 5,50 €</b>			

<b>MIEL : 8,50€</b>	Poids	Quantité 21/11/23	Quantité 26/03/24
Miel de la ferme	500 g		
<b>TOTAUX x 8,50 €</b>			

**MONTANT TOTAL DE TOUTES LES LIGNES =**

#### 4) MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les chèques sont libellés à l'ordre du « **GAEC la Ferme Sapousse** », tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à vos référents le mardi de 18h30 à 19H30, avant **le 12 juillet 2023**.

Paiement en 1 fois,

Montant du chèque :

n° du chèque :

(déposé en nov. 2023)

En 2 fois,

Montant du chèque :

n° du chèque :

(déposé en nov. 2023)

Montant du chèque :

n° du chèque :

(déposé en mars 2024)

#### 5) CLAUSES PARTICULIÈRES

Selon les aléas de récoltes, il pourrait y avoir des modifications sur les produits disponibles pour la 2<sup>e</sup> distribution. Dans ce cas, si vous êtes concernés, vous serez informés de l'arrangement proposé.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant la productrice, les abonné(es) et éventuellement un(e) représentant(e) du Réseau Amap Île-de-France.

#### 6) CONTACTS

GAEC La Ferme Sapousse	Sylvie Guillot : 06.81.51.82.97 Florent Sebban : 06.50.06.65.98 fermesapousse@gmail.com
AMAP les Sapouss	Geneviève Bellissard - Lionel Oddos-Marcel - Catherine Hébrard amap.yerres@gmail.com

**Le contrat est à établir en deux exemplaires.**

Fait à .....

Le .....

#### Noms et signatures

de l'adhérent(e)  
précédés de la mention « *lu et approuvé* »

de la productrice, Sylvie Guillot  
précédés de la mention « *lu et approuvé* »